



PHI 128 – Anthropologie philosophique (3 cr.)

Plan de cours – Automne 2023

Mardi, 08h50 à 11h40

Local A4-375

Enseignant : **Claude Gélinas**
Bureau : **E5-3134**
Téléphone : **819 821-8000, 62814**
Courriel : **claude.gelinas@usherbrooke.ca**
Moodle : **<http://www.usherbrooke.ca/moodle/>**

OBJECTIFS

Approfondir les dimensions du discours philosophique sur l'être humain.

CONTENU

Les grandes critiques de la représentation traditionnelle de l'humain à l'époque moderne et contemporaine. Exploration et traitement d'aspects déterminants de l'anthropologie : l'humain comme être social, politique, économique, juridique; l'humain entre nature et culture, individualité et socialité; l'humain comme être de sensation, de désir et de plaisir; l'humain défini par les catégories de base de la culture, éthique, esthétique, science et politique; l'anthropologie comme construction progressive d'une sagesse finie.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
29 août	1-Présentation du cours
5 septembre	2-Les sources historiques de la discipline Lévi-Strauss, Claude, 1973. « Jean-Jacques Rousseau, fondateur des sciences de l'homme. » Dans <i>Anthropologie structurale deux</i> . Paris: Plon, p. 45-56.
12 septembre	3-La perspective évolutionniste Morgan, Lewis H., 1971. « Les périodes ethniques. » Dans <i>La société archaïque</i> . Paris: Éditions Anthropos, p. 1-18.
19 septembre (termine à 11h30)	4-L'école sociologique française Hertz, Robert, 1928. « La prééminence de la main droite. Étude sur la polarité religieuse. » Dans <i>Sociologie religieuse et folklore</i> . Paris: Presses universitaires de France, p. 84-109.
26 septembre	5-Le fonctionnalisme britannique Malinowski, Bronislaw, 1968. « La théorie fonctionnelle. » Dans <i>Une théorie scientifique de la culture et autres essais</i> . Paris: François Maspero, p. 124-147.
3 octobre	6-Le culturalisme américain Boas, Franz, 1932. « The Aims of Anthropological Research. » <i>Science</i> , 76(1983): 605-613.
10 octobre	7-Le structuralisme de Claude Lévi-Strauss Lévi-Strauss, Claude, 1983. « Structuralisme et écologie. » Dans <i>Le regard éloigné</i> . Paris: Plon, p. 143-166.
17 octobre	Examen de mi-session
24 octobre	Semaine de relâche
31 octobre	8-Le matérialisme culturel Harris, Marvin, 1977. « The Origin of War »; « Proteins and and the Fierce People. » Dans <i>Cannibals and Kings</i> . New York: Vintage Books (Random House), p. 45-78.
7 novembre	9-L'anthropologie marxiste Godelier, Maurice, 1980. « Hiérarchies sociales chez les Baruya de Nouvelle-Guinée. » <i>Journal de la Société des océanistes</i> , 69(36): 239-259.
14 novembre	10-L'anthropologie symbolique Douglas, Mary, 2005 (1966). « Ritual uncleanness. » Dans <i>Purity and Danger. An Analysis of Concept or Pollution and Taboo</i> . London: Routledge, p. 8-35.
21 novembre	11-L'anthropologie dynamique

	Herskovits, Melville J., 1967. « L'acculturation : le processus de la transmission culturelle. » Dans <i>Les bases de l'anthropologie culturelle</i> . Paris: Payot, p. 216-235.
28 novembre	12-L'anthropologie à l'ère du post-modernisme Clifford, James, 2003. « De l'autorité en ethnographie. Le récit anthropologique comme un texte littéraire. » Dans <i>L'enquête de terrain</i> , Daniel Céfai. Paris: Éditions La Découverte/Mauss, p. 65-88.
5 décembre	Examen final

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Examen de mi-session portant sur le contenu des rencontres deux à sept. Quatre questions seront posées et l'étudiant.e devra répondre à trois d'entre elles. (60%)

Examen final portant sur le contenu des rencontres huit à douze. Trois questions seront posées et l'étudiant.e devra répondre à deux d'entre elles. (40%)

La consultation des notes de cours et des textes en lecture obligatoire sera permise lors des examens.

L'utilisation de matériel électronique sera permise pour la consultation des notes et des textes, ainsi que pour rédiger les réponses. Toutefois, il ne sera pas permis de recourir à des outils numériques d'assistance à la rédaction (ex. ChatGPT).

Les réponses seront d'une longueur maximale de 2 pages (double interligne) et devront intégrer les contenus abordés en classe ainsi que dans les textes en lecture obligatoire.

TEXTES EN LECTURE OBLIGATOIRE

Disponibles sur la page Moodle du cours.

LECTURES OPTIONNELLES

Adams, William
1998 *The Philosophical Roots of Anthropology*. Stanford: CSLI Publications.

Barnard, Alan
2000 *History and Theory in Anthropology*. Cambridge: Cambridge University Press.

Bonte, Pierre et Michel Izard (dir.)
1991 *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris : Presses universitaires de France.

Deliège, Robert
2006 *Une histoire de l'anthropologie: écoles, auteurs, théories*. Paris : Éditions du Seuil.

Descola, Philippe *et al.* (dir.)
1988 *Les idées de l'anthropologie*. Paris : Armand Collin.

Erickson, Paul A. et Liam D. Murphy

1998 *Readings for a History of Anthropological Theory*. Toronto: Broadview Press.

1999 *A History of Anthropological Theory*. Toronto: Broadview Press.

Harris, Marvin

1992 *The Rise of Anthropological Theory : A History of Theories of Culture*. New York: Altamita Press. [1968]

Kilani, Mondher

1989 *Introduction à l'anthropologie*. Payot Lausanne.

2009 *Anthropologie : du local au global*. Paris : A. Colin.

Moberg, Mark

2013 *Engaging Anthropological Theory : A Social and Political History*. London : Routledge.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Anti-plagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au [Règlement des études](#). Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplégat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D+</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>